

Contrat d'engagements des adhérents de l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne « La Sente de P'tits Légumes »

30 rue Alfred de Vigny
78960 Voisins-le-Bretonneux

Nom

Adresse

Téléphone

Courriel

Sylvie KARQUET
Ferme du Petit Hôtel
45480 LÉOUVILLE

Engagements du consommateur adhérent

- Adhérer à l'association : **10 € pour un an (chèque à l'ordre de 'AMAP Sente des P'tits Légumes')**
- Payer à l'avance la récolte hebdomadaire.
- S'engager sur un an pour **48 parts de récolte.**

Ce contrat commencera le jeudi 17 octobre 2013 et s'arrêtera le jeudi 9 octobre 2014 inclus.

Interruption les 26 décembre, 2 et 9 janvier, 27 février, 17 et 24 avril

Double livraison le 19 décembre et une livraison et demie les 16 janvier et 13 février

Livraisons les mercredis précédant les jeudis fériés : 30 avril, 7 mai et 28 mai

Les dates de livraisons sont consultables sur le planning des permanences

- S'engager pour une ou plusieurs parts de récolte par livraison. (Possibilité de demi-part de récolte si binôme).
- Le prix d'une part de récolte est fixé à 17,50 €
- Les chèques sont d'un montant de 4 distributions, et sont libellés au nom de « E.A.R.L la Ferme du Petit Hôtel ». (soit 12 chèques de 70 € pour une part de récolte, de 35 € pour une demi-part...). Ils sont remis en début de saison au trésorier (Sébastien Lepetit) qui se charge de les transmettre chaque mois à la productrice.
- Venir constituer son panier sur le lieu de la distribution chaque jeudi soir entre 17h00 et 18h45.
Pendant les vacances scolaires d'été, entre 18h30 et 20h.
- En cas d'empêchement (retard, vacances, etc...) l'adhérent doit se charger de trouver une tierce personne qui prendra son panier, et lui en règlera éventuellement directement le montant. Cette personne signera sur le cahier de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par Sylvie Karquet.
- Les fruits et légumes oubliés par les adhérents seront, soit partagés, soit portés à la boutique alimentaire de Montigny le Bretonneux.
- Venir avec une cagette ou un panier, la productrice ne fournit que le contenu.
- Accepter la totalité des produits de la productrice.
- Tenir la permanence pour les distributions **au moins une fois par saison (4 fois l'an...)** de 16h50 à 18h ou de 17h50 à 19h. Un planning des permanences est accessible aux adhérents connectés sur le site de l'AMAP <http://sentedespititslegumes.free.fr>. Les deux adhérents chargés de la permanence installent les tables, aident la productrice à disposer les denrées, afficher la composition du panier, pré-peser les légumes, accueillir les participants, tenir la feuille d'émargement.
Si non respect de cette close, le contrat ne sera pas renouvelé.
- participer aux travaux de la ferme au moins une fois par an
(cf : planning des travaux à la ferme établi par Sylvie)

Engagements de la productrice adhérente

- Produire selon les méthodes de l'agriculture biologique.
- Produire une diversité de légumes pour composer des paniers variés, comportant les quantités nécessaires pour quatre personnes environ. (consomm'acteurs et producteur s'entendent à l'avance sur les variétés à produire).
- Chaque part de récolte aura une valeur moyenne sur l'année de 17,50 euros.
- Livrer la récolte chaque jeudi, à l'école maternelle de la Sente des Carrières à Voisins le Bretonneux de 17h à 17h45 environ.
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la récolte ou la livraison (problème climatique, ravageurs, maladie de la productrice...)
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.
- Expliquer le travail de la ferme à ses partenaires et aux enfants de l'école.
- Accepter des visites régulières des adhérents à la ferme (au moins une par saison)

M _____

Date :

Signature

Sylvie KARQUET
le 26 septembre 2013

